



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1118

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programme de développement du compostage des déchets - Attributions de subventions pour les composteurs de quartiers, en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Baume

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1118**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Programme de développement du compostage des déchets - Attributions de subventions pour les composteurs de quartiers, en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1 - Contexte**

Le plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets 2007-2017, approuvé par la Communauté urbaine de Lyon le 12 décembre 2006, a fixé comme objectif l'extension du programme de compostage individuel. Par délibération n° 2011-2422 du 12 septembre 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon approuvait un objectif de réduction des déchets à la source de 15 % à l'horizon 2030.

La Métropole de Lyon, lauréate de l'appel à projet territoire "zéro déchet, zéro gaspillage" de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), souhaite poursuivre pour l'année 2016 les actions en faveur du compostage des déchets.

La Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole, met en œuvre des actions sur la thématique du compostage au sens large (collectif, individuel et jardinage au naturel), avec un accent particulier sur le compostage partagé, dont les principes ont été définis par délibération n° 2012-2785 du Conseil du 13 février 2012. Ces actions sont réalisées en partenariat avec l'association Les Compostiers qui accompagne, entre autres, la mise en place de sites de compostage partagé en pieds d'immeubles et de quartiers sur le territoire de la Métropole de Lyon. L'accompagnement des sites de compostage dans les écoles est, quant à lui, assuré via un marché public attribué à l'association Trieves Compostage et Environnement. La Métropole subventionne également les porteurs de projets pour financer l'acquisition du matériel de compostage.

**2 - Bilan**

La Métropole de Lyon a choisi d'aider financièrement, par le biais de versement de subventions, la mise en place du compostage en pied d'immeuble et dans les cantines scolaires. Le cadre du dispositif a été appelé par une délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0344 du 11 mai 2015, à savoir :

- une aide correspondant à 50 % du coût du projet plafonnée à 5 000 € pour les composteurs de quartier et en pied d'immeuble,
- une aide correspondant à 80 % du coût du matériel nécessaire à la réalisation du compost pour les écoles maternelles et primaires plafonnée à 20 000 € par projet.

Depuis 2010, 40 projets de compostage partagé ont été installés en pieds d'immeubles ou au sein de quartiers. Ces sites fonctionnent bien et sont autonomes au bout de 9 mois. Ensemble, ils permettent de valoriser 115 tonnes d'ordures ménagères résiduelles annuellement, d'améliorer la pratique du tri sélectif, de réduire le gaspillage alimentaire et enfin de tisser du lien social entre les habitants. Pour les composteurs au sein des cantines scolaires, ce sont 21 sites de compostage valorisant annuellement 57 tonnes de déchets qui ont été accompagnés.

### 3 - Propositions pour l'année 2016

La Métropole de Lyon réfléchit actuellement à un nouveau cadre pour permettre le soutien au développement du compostage. Un marché public portant sur l'ensemble des prestations d'accompagnement, de formation et de fourniture du matériel des sites de compostage partagés (restauration collective, pieds d'immeubles et de quartiers) est en cours de passation.

Dans l'attente de sa mise en place prévue pour le second semestre 2016, il est proposé de poursuivre, dans les mêmes conditions que précédemment définies, le versement de subventions aux porteurs de projets de composteurs en pieds d'immeubles, de quartiers et dans les cantines scolaires.

#### 1 - Compostage en pied d'immeuble

La participation de la Métropole de Lyon correspond à 50 % du coût du projet plafonnée à 5 000 €. Les projets aidés seraient les suivants :

- l'association Les Jardins en Transition, située au 16, rue Dedieu à Villeurbanne pour l'installation d'un composteur de quartier. Le coût total du projet étant de 2 486 €, le montant subventionnable est de 1 243 €,
- le bailleur Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône, pour la résidence des Sapins située rue de la Pagère à Bron pour un compost de quartier. Le coût total du projet étant de 1 854 €, le montant subventionnable est de 927 €,
- la Ville de Lyon pour le site de compostage de quartier situé quai de Serbie dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le coût total du projet étant de 2 551 €, le montant subventionnable est de 1 276 €.

#### 2 - Compostage au sein des cantines scolaires

La participation de la Métropole de Lyon correspond à 80 % du coût du matériel nécessaire à la réalisation du compost pour les écoles maternelles, primaires et les centres aérés. Cette participation est plafonnée à 20 000 € par projet. Les projets aidés seraient les suivants :

- la mairie de Meyzieu pour l'installation d'un composteur dans la cantine scolaire de l'école des Calabres. Le coût total du projet étant de 1 688 €, le montant subventionnable est de 1 350 €,
- la mairie de Rillieux la Pape pour l'installation d'un composteur dans la cantine scolaire de l'école de la Velette. Le coût total du projet étant de 4 083 €, le montant subventionnable est de 3 266 €.

L'attribution des subventions fera l'objet d'une convention avec chacun des bénéficiaires permettant de définir les engagements et objectifs de chacune des parties pour une durée de 3 ans ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement pour l'installation de composteurs de quartiers ou en pied d'immeuble d'un montant de :

- 1 243 € au profit de l'association Les Jardins en Transition, située au 16, rue Dedieu à Villeurbanne,
- 927 € au profit de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône pour la résidence des Sapins située rue de la Pagère à Bron,
- 1 276 € au profit de la Ville de Lyon pour le site de compostage de quartier, situé quai de Serbie dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Lyon,

b) - l'attribution de subventions d'équipement pour l'installation de composteurs dans les cantines scolaires pour un montant de :

- 1 350 € au profit de la mairie de Meyzieu pour l'installation d'un composteur dans la cantine scolaire de l'école des Calabres,

- 3 266 € au profit de la mairie de Rillieux la Pape pour l'installation d'un composteur dans la cantine scolaire de l'école de la Velette,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacun des bénéficiaires pour une durée de 3 ans définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - comptes 2041581 et 204 21 - fonction 7211 - opération n° 0P25O4630.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**